

	INSCRIPTION à la SELECTION pour l'ENTREE en IFAS en septembre 2024	
INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS DU CH MENTON		

Collez votre photo
ici

**FICHE D'INSCRIPTION AUX ÉPREUVES D'ADMISSION
EN INSTITUT DE FORMATION D'AIDE-SOIGNANTS**

NOM DE NAISSANCE :

NOM D'USAGE :

PRENOMS :

DATE de NAISSANCE :

LIEU DE NAISSANCE :Dpt :

SEXE masculin féminin

NATIONALITE :

ADRESSE :

.....

CODE POSTAL : VILLE :

N° TELEPHONE :

N° PORTABLE :

MAIL : @

Situation actuelle :

Demandeur d'emploi Pôle Emploi

Mission Locale

Cap Emploi

Continuité de parcours scolaire

ASHQ FFAS (1 an temps plein minimum)

Agent de service FFAS (1 an temps plein minimum)

Formation 70h (+ 6 mois de service minimum)

Diplômes ou attestations :			
BAC ASSP	<input type="checkbox"/>	DEAP	<input type="checkbox"/>
BAC SAPAT	<input type="checkbox"/>	DEAVF	<input type="checkbox"/>
Autre BAC	<input type="checkbox"/>	DEAVS	<input type="checkbox"/>
DA ou CAA	<input type="checkbox"/>	MC aide à domicile	<input type="checkbox"/>
TP AVF	<input type="checkbox"/>	DEAES	<input type="checkbox"/>
AMP	<input type="checkbox"/>	ASH formation 70h	<input type="checkbox"/>

**Ne pas cocher
RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION**

Pièce d'identité en cours de validité

Titre de séjour valide à l'entrée en formation

↓

Niveau de langue B2 ou document permettant d'évaluer les capacités et les attendus en français

Autorisation du représentant légal pour mineur

Lettre de motivation **manuscrite**

Curriculum Vitae

Document **manuscrit** relatant une situation Personnelle ou professionnelle

Copie du ou des diplômes

Copie des relevés bulletins scolaires

Attestations de travail, appréciations

Courrier employeur

Attestation de prise en charge OPCO/employeur

Attestation VAE

Attestation ASH formation 70h

2 Enveloppes sans fenêtre timbrées

Je demande mon inscription et j'accepte sans réserve le règlement qui régit les épreuves de sélection.

Je m'engage également à suivre la **totalité de la formation**.

Les allègements de formation (parcours individualisés) seront mis en place par la direction de l'institut après admission en formation.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations mentionnées sur ce document.

Les résultats peuvent être diffusés sur le site de l'institut. La réglementation vous autorise à vous opposer à ce que votre nom apparaisse.

Merci de cocher la case correspondant à votre choix.

Affichage autorisé Affichage non autorisé

Fait à, le **Signature**



**NOTICE d'INSCRIPTION à la SELECTION pour
l'ENTREE en IFAS
en septembre 2024**



INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS DU CH MENTON

Les inscriptions à la sélection sont ouvertes
du Mercredi 15 février au lundi 10 juin 2024.

Cette notice d'inscription se compose de :

- Fiche d'inscription 2024 (page 1)
- Notice explicative (pages 3-4)
- Liste des pièces à fournir (pages 5)
- Autorisation parentale pour les candidats mineurs (page 6)
- Règlement de la sélection pour l'admission en institut de formation d'aides-soignants (pages 7-8)
- Informations utiles (pages 10-11)

Aucun dossier d'inscription papier ne sera remis par l'Institut aux candidats.

Les dossiers sont à télécharger sur internet :

www.ch-menton.fr/instituts-de-formation/institut-de-formation-des-aides-soignants

rubrique :

Sélection des candidats en IFAS

Le dépôt des dossiers d'inscription se fera :

Soit par **COURRIER POSTAL** à l'adresse suivante :

IFAS – CH Menton

2 avenue Antoine Pégliion

06500 MENTON

Soit par **DEPOT** directement **AU SECRETARIAT de l'IFAS**

au 8 avenue Laurenti, 06500 Menton

(Du lundi au vendredi de 9h à 16h sans interruption)

Tout dossier envoyé ou déposé hors délai sera rejeté



**NOTICE d'INSCRIPTION à la SELECTION pour
l'ENTREE en IFAS
en septembre 2024**



INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS DU **CH MENTON**

NOTICE EXPLICATIVE

Ouverture des inscriptions : le 15 février 2024.

Dépôt des dossiers : du mercredi 15 février au lundi 10 juin 2024 16h00.

Les dossiers doivent être envoyés **par courrier** à : ! attention aux délais d'acheminement !

**IFAS – CH Menton
2 avenue Antoine Pégliion
06500 Menton**

OU

Déposés directement au secrétariat de l'IFAS du lundi au vendredi de 09h00 à 16h00, situé au :

**IFAS - 8 avenue Laurenti
06500 Menton**

ATTENTION : La conformité des pièces et la complétude du dossier sont les premiers critères d'évaluation. Tout dossier incomplet ou non conforme sera évalué comme non admis d'emblée par le jury.

- **Résultats de la sélection** :
- **Début de la formation** : **Le lundi 26 août 2024.**
- **Aucun frais afférent à la sélection n'est facturé aux candidats**
- **Coût de la formation** :
 - Prise en charge par le Conseil Régional pour les personnes non salariées (avec prescription Pôle Emploi, Mission Locale, Cap Emploi...)
 - Prise en charge par l'employeur ou OPCO : **6400 euros** sous réserve d'évolution



**NOTICE d'INSCRIPTION à la SELECTION pour
l'ENTREE en IFAS
en septembre 2024**



INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS DU *CH MENTON*

Capacité d'accueil autorisée :

45 places dont un minimum de 20 % (soit 9 places) sont réservées aux agents relevant de la formation professionnelle continue.

Lorsque ces personnes accèdent à la formation par la VAE, leur formation est comptabilisée **hors capacités d'accueil.**

Les candidats en contrat d'apprentissage sont admis en sus de la capacité d'accueil autorisée.

Attention : Le nombre définitif de places disponibles à l'entrée en formation peut évoluer en fonction des confirmations d'entrée en formation des candidats de l'année précédente en report de scolarité.

VEUILLEZ PRENDRE CONNAISSANCE DE L'ENTIERE NOTICE



**NOTICE d'INSCRIPTION à la SELECTION pour
l'ENTREE en IFAS
en septembre 2024**



INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS DU **CH MENTON**

**PIECES A FOURNIR POUR LA COMPOSITION DU DOSSIER
ET A CLASSER IMPERATIVEMENT DANS L'ORDRE SUIVANT**

La conformité des pièces et la complétude du dossier sont les premiers critères d'évaluation. Tout dossier incomplet ou non conforme obtiendra la note de 0 sur 20 pour non-respect des consignes. Tous les documents notés en gras sont OBLIGATOIRES pour la complétude du dossier.

- 1. Fiche d'inscription fournie par l'IFAS et dûment complétée avec photo récente ;**
- 2. Photocopie d'une pièce d'identité recto/verso en cours de validité** (la durée de validité des CNI délivrées à compter du 02/01/2004 aux personnes majeures est prolongée de 5 ans. Cette prolongation ne concerne pas les CNI délivrées aux mineurs qui restent valide 10 ans.).
- 3. Autorisation du représentant légal pour mineur**
- 4. Lettre de motivation MANUSCRITE**
- 5. Curriculum vitae**
- 6. Document MANUSCRIT, relatant, au choix du (de la) candidat(e), soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation.** Ce document n'excède pas 2 pages
- 7. 2 enveloppes autocollantes** sans fenêtre, format 21.5 x 11, libellées à votre nom, prénom et adresse d'envoi souhaitée, affranchies au tarif en vigueur.
ATTENTION : tout document demandé « manuscrit » sera rejeté s'il est remis sous forme dactylographiée et entraînera un 0 sur 20 au dossier pour non-respect des consignes.

Pour les ressortissants étrangers :

- 8. un titre de séjour valide** à l'entrée en formation ;
- 8.1** Lorsque le niveau de français à l'écrit et à l'oral ne peut être vérifié à travers les pièces produites, au regard notamment du parcours scolaire, des diplômes et titres ou du parcours professionnel : **UNE ATTESTATION DU NIVEAU DE LANGUE FRANÇAISE EGAL OU SUPERIEUR AU NIVEAU B2**
DU CADRE EUROPEEN COMMUN DE REFERENCE POUR LES LANGUES DU CONSEIL DE L'EUROPE. Ou, à défaut, tout autre document permettant d'apprécier les capacités et les attendus relatifs à la maîtrise du français à l'oral.

Pièces facultatives (en fonction de la situation du/de la candidat(e)) :

- Copie des originaux de ses diplômes ou titres traduits en français ;
- Copie des relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires ;
- Attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs) ;
- Les candidat(e)s peuvent joindre tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive, ...) en lien avec la profession d'aide-soignant.



**NOTICE d'INSCRIPTION à la SELECTION pour
l'ENTREE en IFAS
en septembre 2024**



INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS DU **CH MENTON**

**AUTORISATION DU/DE LA REPRÉSENTANT.E LÉGAL.E
ENFANT MINEUR.E**

**SÉLECTION POUR L'ENTRÉE EN FORMATION
D'AIDE-SOIGNANT 2022/2023**

Document à nous retourner avec votre dossier d'inscription
UNIQUEMENT pour les candidat.e.s mineur.e.s.

Je soussigné.e : Madame Monsieur

Demeurant :

.....
.....
.....

et agissant en qualité de représentant.e légal.e, autorise

mon fils ma fille

Nom

Prénoms

qui demeure à la même adresse, ou demeurant :

.....
.....
.....

à participer à la sélection d'entrée en formation d'aide-soignant pour la rentrée de septembre
2024 à l'Institut de Formation d'aides-soignants du CH Menton « La Palmosa ».

Je certifie avoir l'autorité parentale sur ce.tte mineur.e.

Date et signature :



**NOTICE d'INSCRIPTION à la SELECTION pour
l'ENTREE en IFAS
en septembre 2024**



INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS DU **CH MENTON**

**REGLEMENT DE LA SELECTION POUR L'ADMISSION EN
INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS**

DISPOSITIONS GENERALES :

Dès son inscription, le.la candidat.e s'engage à respecter les dispositions du règlement intérieur.

Les modalités de sélection, d'organisation du jury d'admission et sa composition sont définies en accord avec l'Agence Régionale de Santé conformément aux textes réglementaires.

CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION :

Pour être admis à suivre la formation conduisant au Diplôme d'État d'Aide-soignant, les candidat.e.s doivent :

- Être âgé.e.s de 17 ans au moins à la date de l'entrée en formation ;
- Être reçu.e.s à l'épreuve de sélection organisée par l'institut de Formation d'Aides-soignants.

Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter à l'admission.

La direction de l'institut mettra en place, après leur admission, des parcours individualisés pour les élèves ayant déjà acquis un ou plusieurs blocs de compétences communs à la certification d'aide-soignant.e, ou lorsque leur parcours antérieur leur permet de bénéficier d'un allègement de formation (cursus partiel). Les élèves en cursus partiel ne pourront pas bénéficier du temps plein de formation.

Tout diplôme ou document non fourni lors de l'inscription à la sélection ne sera pas pris en compte pour accorder une éventuelle dispense.

La formation est accessible par les voies suivantes :

- La formation initiale
- La formation professionnelle continue. (!!! télécharger le dossier ASHQ et agents de service !!!)
- La validation partielle ou totale des acquis de l'expérience.
- Contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation (!!! télécharger le dossier contrat d'apprentissage !!!)



**NOTICE d'INSCRIPTION à la SELECTION pour
l'ENTREE en IFAS
en septembre 2024**



INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS DU CH MENTON

ÉPREUVES DE SELECTION :

La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base d'un dossier, comprenant les pièces demandées en page 5, et d'un entretien destiné à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation d'aide-soignant.

L'ensemble fait l'objet d'une cotation par un binôme d'évaluateurs composé d'un aide-soignant en activité professionnelle ou ayant cessé celle-ci depuis moins d'un an et d'un formateur infirmier ou cadre de santé d'un institut de formation paramédicale. Les membres du jury d'admission sont nommés par la direction de l'institut de formation.

L'entretien d'une durée de quinze à vingt minutes est réalisé pour permettre d'apprécier les qualités humaines et relationnelles du candidat et son projet professionnel.

A l'issue de l'examen des dossiers et de l'entretien, et au vu de la note obtenue, le jury établit la liste de classement. Cette liste comprend une liste principale et une liste complémentaire.



**NOTICE d'INSCRIPTION à la SELECTION pour
l'ENTREE en IFAS
en septembre 2024**



INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS DU **CH MENTON**

INFORMATIONS UTILES

VACCINATIONS :

<p><u>Vaccinations obligatoires</u> et certificats médicaux à fournir à l'admission en IFAS</p>	<p>Les vaccinations obligatoires pour l'entrée en formation d'aide-soignant sont :</p> <ul style="list-style-type: none">- BCG (Test tuberculique)- DIPHTERIE-TETANOS-POLYOMELITE (DT POLIO)- HEPATITE VIRALE B <p>Merci à vous de vous en préoccuper dès à présent.</p> <p>Sont exigés le premier jour de la rentrée en IFAS :</p> <ul style="list-style-type: none">- Un certificat établi par un médecin agréé par l'ARS attestant que vous êtes apte à suivre la formation aide-soignante
--	---

CANDIDAT.E EN SITUATION DE HANDICAP :

Les candidat.e.s sollicitant des aménagements durant la formation doivent transmettre à l'IFAS l'avis du médecin agréé par l'ARS www.paca.ars.sante.fr désigné par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) précisant les modalités à appliquer. La direction de l'institut évaluera la faisabilité des aménagements prescrits.

SÉCURITE SOCIALE :

Les élèves aides-soignant.e.s doivent fournir un justificatif prouvant qu'ils.elles bénéficient du régime de Sécurité Sociale au titre d'ayant droit ou à titre personnel (attestation de sécurité sociale en cours de validité sur le site www.ameli.fr).

PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION :

Pour les candidat.e.s bénéficiant d'une prise en charge totale ou partielle et afin de compléter le dossier administratif, il est impératif de produire un justificatif précisant l'organisme qui prend en charge la formation, ainsi que le montant attribué. Ce document sera à fournir au secrétariat au moment de l'inscription définitive, c'est-à-dire après l'affichage des résultats (et au plus tard le jour de la rentrée administrative).



**NOTICE d'INSCRIPTION à la SELECTION pour
l'ENTREE en IFAS
en septembre 2024**



INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS DU CH MENTON

DURÉE DE LA FORMATION :

La formation en cursus complet dure 11 mois (44 semaines) soit 1540 h d'enseignement théorique et clinique, en institut et en stage :

- 770h de théorie (22 semaines) en institut
- 770h de pratique (22 semaines) en stage

Les candidats titulaires d'un des diplômes suivants (DEAP, Bac Pro ASSP, Bac Pro SAPAT, Titre ADVF, Titre Professionnel ASMS, ARM, Ambulancier, DEAES) bénéficieront de certaines dispenses de scolarité.

Tout diplôme ou document non fourni lors de l'inscription à la sélection ne sera pas pris en compte pour accorder une éventuelle dispense.

CALENDRIER RÉCAPITULATIF

Début des inscriptions :	le 15 février 2024
Clôture des inscriptions :	le 10 juin 2024
Entretien oral :	du 11 au 26 juin 2024
Résultats de l'admission :	le 05 juillet 2024
Rentrée administrative :	Le 26 aout 2024
Rentrée scolaire :	Le 26 aout 2024